

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de
VAUCLUSE

N°2025/DEC/069

Arrondissement
de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité d'effectuer de procéder à l'extension de la vidéosurveillance et la remise à niveau de l'existant,

Objet :

Marché 2025-04
Extension de la
vidéosurveillance et
remise à niveau de
l'existant

DECIDE

Article 1 : d'attribuer en date du 12 mai 2025 le marché 2025-04 : « Extension de la vidéosurveillance et remise à niveau de l'existant » à l'entreprise GIORGI – CITEOS sise 13 et 15, avenue du Compagnonnage, BP 60769 à AVIGNON cedex 3 (84035), comme suit :

- Lot n°1 « extension du dispositif de vidéoprotection et remise à niveau de l'existant » pour un montant de 66 770,00€ HT soit 80 124,00€ TTC.
- Lot n°2 « maintenance des équipements de vidéoprotection » pour un montant de 3 200,00€ HT soit 3 840,00€ TTC.

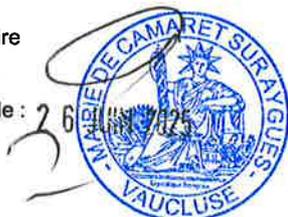
Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 20 juin 2025

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et/ou sa publication le :



Philippe de BEAUREGARD
Maire

